

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : **DEL20240509\_05**

Nature de l'acte : **7.5 SUBVENTIONS**

Portant : **Participation financière aux séances de piscine du regroupement pédagogique Ecole de Versonnex/Ecole du Val (Vallières sur Fier)**

SEANCE	LIEU DE SEANCE	CONVOCACTION	CONSEILLERS EN EXERCICE
05.09.2024 20h00 ORDINAIRE	MAIRIE 74150 VERSONNEX	30.08.2024	14 Quorum : 08

PRESENTS	EXCUSES	REPRESENTES	VOTANTS
10	03	01	11
DA SILVA Amandine FISCHER Adélie GALLIOT Didier GIVEL Marie LAPLACE Gilles (20h15) LAPLACE Robin MARINI Sébastien MOMMER Jean-Yves PHILIPPOT Dominique PITOLLAT Jean-François	ALLEGRET LOMBARD K. MORENO Stéphanie PERCIER Alexandra	DUFRENE Jérôme à GIVEL M.	

Mme le Maire présente une demande de participation financière déposée par l'Ecole du Val (Vallières-sur-Fier) au titre du regroupement pédagogique, pour les sorties piscine des élèves de CP :

	TOTAL	VALLIERES SUR FIER	VERSONNEX
Enfants domiciliés	21	6	15
Cout des sorties	2 156,00 €		
SOIT PARTICIPATION COMMUNALE		616,00 €	1 540,00 €
			2 156,00 €

Coût : transports + entrées

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

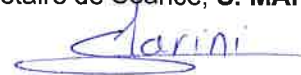
- APPROUVE** la participation financière ci-dessus au bénéfice des écoles du regroupement pédagogique.
- AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Présent(s)	Votant(s)	Pour	Contre	Abstention(s)
10	11	11	0	0

Le Maire, **M. GIVEL**



Le secrétaire de Séance, **S. MARINI**



Les signatures suivent au registre. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours